MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL

1700, rue Principale
Saint-Michel (Québec) J0L 2J0
Tél. : (450) 454-4502 Fax. : (450) 454-7508
www.municipalite-saint-michel.ca

Bulletin d'information municipal mensuel

2E Édition de mars 2013

CONGÉ DE PÂQUES

Prenez note que le bureau municipal sera fermé le vendredi saint, 29 MARS 2013 et le lundi de Pâques, le 1er AVRIL 2013.

AVIS PUBLIC
DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Second projet de règlement numéro 186-2 Règlement modifiant le règlement de lotissement 186, afin :

a) De préciser la largeur minimale des lots ayants façade sur le Chemin Pigeon.

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Faisant suite à l'assemblée publique de consultation tenue le 5 mars 2013 à 19h00 sur le premier projet de règlement numéro 186-2, le Conseil municipal a adopté, sans modification, à la séance ordinaire tenue le 5 mars 2013 à 19h30, le second projet de règlement numéro 186-2.

Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la Municipalité, afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

---

1. DISPOSITIONS DU PROJET DE RÈGLEMENT POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE.

Ainsi, une demande relative à l'une ou l'autre des dispositions ci-dessous mentionnées peut provenir des personnes de chacune des zones visées et de chacune des zones contiguës qui sont mentionnées.

A) De préciser la largeur minimale des lots ayants façade sur le Chemin Pigeon.

Zones visées : Ra-2 et A-3 Zones contiguës : A1, A-2, A-3, A-9, Ra-2
Adresse : Chemin Pigeon

Le plan décrivant la zone concernée et les zones contiguës peut être consulté au bureau de la Municipalité, du lundi au mercredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h, le jeudi de 13 h à 18 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Cependant, le secteur visé par le présent avis est le suivant :

A-1	Chemin du Lac Martin
	Rue Laforest entre le 320 et le 375 (pair et impair)
	Rue Principale entre le 1555 et le 1615 (incl. côté impair)
	Rue Principale entre le 1860 et le 1982 (pair et impair)
A-2	Rue Principale entre le 1418 et le 1536 (incl. côté pair)
A-3	Rue Principale entre le 1411 et le 1539 (incl. côté impair)
A-9	Rue Principale entre le 1276 et le 1406 (incl. pair et impair)
	Montée de la Petite-Côte au complet
Ra-2	Chemin Pigeon au complet

PROCÉDURE D'APPROBATION

Les dispositions de l'article 1 du présent avis étant susceptibles d'approbation référendaire, par conséquent, les personnes intéressées peuvent déposer à la Municipalité une demande visant à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la Municipalité. Les conditions de validité de toute demande d'approbation sont énumérées plus bas.

Par la suite, si la disposition du second projet n'a fait l'objet d'aucune demande valide, elle pourra être incluse dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Par ailleurs, si une demande valide est reçue à la Municipalité, l'approbation se fera dans un premier temps par la tenue d'une procédure d'enregistrement. Dans un deuxième temps, un référendum aura lieu si suffisamment de personnes habiles à voter l'ont demandé lors de la procédure d'enregistrement et si le Conseil municipal a ordonné la tenue d'un tel référendum.

---

2. CONDITION DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, toute demande doit :

a) indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet ;

b) être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21 ;
c) être reçue au bureau de la Municipalité au plus tard le 28 mars 2013.

3. PERSONNES INTÉRESSÉES

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la Municipalité, aux heures normales de bureau.

4. ABSENCE DE DEMANDE

Toutes les dispositions du second projet de règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

5. CONSULTATION DU PROJET

Le second projet de règlement peut être consulté à mon bureau, aux heures normales d'ouverture.

LE TOUT conformément à la Loi.

18-03-13
Date

Micheline Lemay
Micheline Lemay, Dir.gén.& Sec.-trés.

3R ROUSSILLON

Inscription été 2013

Date: Le **vendredi 22 mars** 2013 de 18h à 20h30

Lieu: 412 Place St-Michel

Salle Jade (a confirmer)

Catégories	U4, U5	U6, U7	U8, U9, U10	U11, U12	U13, U14	U15 et plus
Tarif payé lors de l'inscription	95,00 $	115,00 $	130,00 $	140,00 $	150,00 $	210,00 $

Le tarif comprend la tenue vestimentaire (bas, short et chandail). Les protège tibias et souliers de soccer réglementaires sont obligatoires pour tous les joueurs.

Mode de paiement

- Par chèque à l'ordre du Club de Soccer du Roussillon
- En argent comptant

Photo

Tous les enfants nés en 2005 ou avant doivent obligatoirement faire prendre leur photo.

Bénévoles recherchés

Ceux qui désirent s'impliquer en tant qu'entraîneur et assistant-entraîneur peuvent donner leur nom lors des inscriptions. Des formations gratuites sont offertes.

Pour informations, téléphoner au Club de Soccer du Roussillon au 450 993-1682.

ASSOCIATION RÉCRÉATIVE DE ST-MICHEL
(CAMP DE JOUR)

OFFRE D'EMPLOI
AVIS AUX ÉTUDIANT(E)S INTÉRESSÉ(E)S

L'Association récréative de St-Michel est à la recherche de candidats de 16 ans et plus qui veulent travailler comme moniteurs, monitrices, aide-moniteurs ou aide-monitrices pour le camp de jour de St-Michel du 25 juin 2013 au 16 août 2013.
La rémunération des moniteurs sera au salaire minimum.

Si ce travail vous intéresse, faites parvenir votre candidature, par écrit au plus tard le **12 avril 2013** au 412, Place St-Michel (local B), St-Michel, J0L 2J0, à l'attention du Camp de jour de St-Michel.

Les candidats devront être disponibles pour une formation qui se donnera durant une fin de semaine avant le début du camp de jour qui est prévu pour le 25 juin 2013.